



édito

La CFDT est préoccupée. Préoccupée d'abord par la situation des très nombreux chômeurs dont la situation s'éternise, et qui n'arrivent pas à retrouver un travail. Préoccupée aussi parce que notre société française est structurellement incapable de faire une place aux jeunes, ce qui est le signe alarmant d'un mode de développement défaillant. Inquiète en pensant aux salariés qui vont travailler tous les jours dans l'angoisse d'être licenciés parce que leur entreprise se porte mal, et qui craignent de ne pas retrouver d'emploi. Préoccupée par le climat ambiant qui est fait de postures et où l'outrance est la condition pour se faire entendre, et ne laisse plus place à une parole construite, réfléchie et combative.

La période actuelle est difficile. L'incapacité à penser l'avenir provoque une angoisse collective, un rempli sur soi et la recherche de boucs émissaires, dont les syndicats sont souvent au premier rang des cibles. Quoi de plus logique lorsque ceux qui devraient travailler à apporter des solutions préfèrent souffler sur les braises d'une colère sociale légitime ? Et pourtant, plus que jamais, nous avons besoin d'un dialogue social apaisé, constructif et combatif qui permette de sortir de cette spirale infernale.

C'est pourquoi la CFDT ne se résoudra jamais à accepter ce qui n'est pas inéluctable. Mais il faut que toutes les bonnes volontés acceptent de joindre leurs efforts, en écoutant et en défendant les salariés, mais aussi en expliquant, proposant et négociant, sans mauvaise foi, et en toute transparence.

Floréal Pinos
délégué syndical central

LE MAG N° 80
26 OCTOBRE 2015

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT ÇA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...



À LA CROISÉE DES CHEMINS

TROIS MOIS, DÉJÀ...

Le dernier chassé-croisé de cet été, englobant la période du 31 juillet au 2 août, occupe encore les esprits. Comme vous le savez (cf notre tract en date du 28 juillet), seule la CFDT a fait un pari sur l'avenir en retirant son préavis de grève suite aux engagements écrits du directeur général. Les autres syndicats ayant fait le choix inverse, la direction n'a pas appliqué ses engagements. **FAUT-IL EN RESTER LÀ, TOURNER LE DOS ET REPRENDRE LE COURS DES CHOSES, COMME SI TOUT CELA N'AVAIT PLUS AUCUNE IMPORTANCE ?**

S'il fallait encore une preuve pour démontrer que le dialogue social dans cette entreprise est moribond, il n'en fallait pas plus. Depuis, vous êtes nombreux à nous solliciter pour connaître les suites qui peuvent être données. A cet effet, vous avez pu prendre connaissance d'un nouveau tract de la CFDT qui a été diffusé début octobre. Même si nous sommes seuls à nous

exprimer, nous y réaffirmons que la CFDT ne capitule pas et va continuer à exiger le maintien des engagements. Pourquoi ce qui était possible hier ne le serait-il plus aujourd'hui, alors que 80% des salariés étaient à leur poste de travail lors de ce chassé-croisé ?

MAIS QUI VA ENFIN PRENDRE EN COMPTE CE QUE VEULENT LES SALARIÉS ?

La responsabilité des organisations syndicales, c'est d'abord de penser l'avenir pour accompagner les salariés dans un monde en mutation, dans des entreprises qui évoluent sans cesse. Et même si ces changements bousculent chacun de nous, la CFDT le fait en toute transparence, sans langue de bois et déterminée à sécuriser l'avenir de tous les salariés, quels que soient leurs métiers ou leurs filières.

Cela passe d'abord par un climat social apaisé, loin des postures syndicales mais aussi patronales. Il faut cesser de rechercher des boucs émissaires comme seuls

responsables de tous nos maux !

Quand des occasions se présentent pour consolider des avancées importantes comme celles figurant dans les engagements d'ASF (recrutements de CDI, embauches de jeunes pour faciliter et accompagner leur insertion dans la vie professionnelle ou de saisonniers pour permettre aux salariés de mieux concilier vie privée et vie professionnelle), la CFDT serait irresponsable de ne pas négocier ! Et que dire des 21 jours de congés d'été qui étaient acquis pour tous ?

TOUS LES SALARIÉS QUI ONT CRU À CES GARANTIES DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE POUR EN DEMANDER LE MAINTIEN !

Vous devez être exigeants envers vos représentants. Même 3 mois après nous vous devons, TOUS, des réponses. Vous êtes en droit de nous demander les raisons des décisions que nous prenons et qui vous concernent très directement.



DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La négociation a commencé le 16 septembre dernier. Cette première réunion a surtout permis d'échanger librement sur les différents thèmes : égalité femmes/hommes, emploi des travailleurs handicapés, emploi des jeunes, prévention des situations de pénibilité... En tirant le bilan des années passées, plusieurs difficultés ont d'ores et déjà été pointées du doigt. Ainsi, par exemple, et au delà du respect des obligations légales en matière de taux d'emploi, le recrutement de travailleurs handicapés s'avère très compliqué, puisqu'aucun d'entre eux n'a intégré ces dernières années les effectifs d'ASF.

Nous rencontrons les mêmes problèmes sur l'emploi des jeunes. Mais c'est évidemment du au très faible d'embauches de salariés en général et de jeunes en particulier. Les embauches de contrats de professionnalisation et d'apprentis, que la CFDT appelait de ses vœux est un premier pas qui devra être amplifié dans les années qui viennent.

CONDITIONS DE VIE ET BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

Ce thème est repris dans l'accord national interprofessionnel (ANI) de juin 2013, plus communément abordé sous l'appellation « Qualité de vie au travail » (QVT). La CFDT avait demandé l'ouverture d'une négociation au mois de juillet dernier. C'est un sujet particulièrement important pour répondre aux enjeux de la diversité et de l'égalité des chances. Mais, pour la CFDT, c'est aussi pour (re)penser le contenu du travail, à travers une démarche participative de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, et donc des salariés. **L'expression sur les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail sera au centre de la réflexion CFDT.**

Rendez-vous dans les prochains mois.

CCE ASF DU 23 SEPTEMBRE 2015

► Sécurité des salariés

- **A fin août**, 41 accidents de travail avec arrêt (ATAA). Taux de fréquence de 11,23% et taux de gravité de 0,91%.
- 23 heurts de véhicules sur le tracé.
- Augmentation importante des accidents mortels de clients : 33 accidents ayant généré 38 décès. Cette tendance malheureuse se retrouve au niveau national.
- 263 contresens signalés depuis le 1^{er} janvier 2015. (dont 89 confirmés, ayant généré 8 accidents).

► Évolution du trafic (au 20 septembre 2015)

- + 3,1% (augmentation identique pour les VL et PL).

► Plan de relance autoroutier

Les décrets ont été publiés au journal officiel le 23 août dernier. C'est le point de départ et les calendriers de travaux courent à partir de cette date. L'investissement pour ASF est de 800 millions d'euros. Un des effets les plus visibles est l'allongement de la concession qui est étendue jusqu'en avril 2036.

► Stratégie et effets prévisibles sur l'emploi.

La CFDT a été à l'origine de bon nombre d'initiatives sur ce thème en demandant notamment la tenue de tables rondes. C'est une des raisons qui nous a fait lever notre préavis de grève lors du chassé croisé de cet été, suite aux engagements du directeur général sur des embauches de CDI et de jeunes. Voici l'essentiel de nos interventions lors de ce CCE :

« La CFDT ne se positionnera pas sur les choix stratégiques d'ASF qui relèvent du seul pouvoir de la direction si ce n'est que la santé économique de l'entreprise ne semble pas mettre en lumière des erreurs stratégiques flagrantes qui puissent mettre en difficulté la bonne marche d'ASF. Pour autant, cette situation économiquement et financièrement confortable devrait s'accompagner de mesures exemplaires en faveur de l'emploi et non l'inverse. Lors du CCE de juin dernier, la CFDT a pris un certain nombre de positions, tournées notamment autour de l'emploi sous toutes ses formes et de la formation

professionnelle. Mois après mois, CCE après CCE, nous défendons l'idée, comme d'autres, que nous finirons bien par mettre en adéquation les intérêts des salariés et les performances de l'entreprise. Les 2 tables rondes organisées au mois de mai dernier n'étaient, pour la CFDT, qu'un premier pas pour débloquer les choses et construire de nouvelles perspectives en matière d'emplois.

Force est de constater que tant qu'il y aura une telle défiance entre partenaires sociaux, et l'actualité récente l'a encore confirmée, la situation demeure plus que jamais préoccupante.

Qui peut avoir intérêt à ce que la dégradation progressive du dialogue social puisse perdurer? Sûrement pas les salariés.

Alors, nul ne peut dire ce que vont devenir, dans les mois qui viennent, les rapports entre la direction et les syndicats, entre la direction et les salariés ou entre les salariés et leurs représentants. Mais la CFDT, consciente que la cohésion sociale est mise à mal, plutôt que de chercher des boucs émissaires et laisser « pourrir » la situation, entend bien prendre ses responsabilités et tout mettre en œuvre pour sortir de ce cercle infernal. »

► Projet de création d'une plateforme de gestion des réclamations.

La direction a présenté son projet qui a pour objectif de répondre aux évolutions des attentes de clients. De plus en plus de réclamations se font par les nouveaux moyens de communication : internet, réseaux sociaux, etc.

ASF souhaite dimensionner correctement ce service, et le professionnaliser davantage afin de répondre aux sollicitations en constante augmentation, mais aussi pour faire face à la richesse et la complexification des tâches.

Un autre objectif est aussi d'identifier et de fidéliser les clients ne bénéficiant pas encore d'abonnements. C'est une vraie approche commerciale qui va s'amplifier avec le temps, et qui doit être toujours plus proactive en interagissant avec les clients.

La direction a également annoncé son projet de création de deux plateaux sur la DRE Ouest-Atlantique, à Ambarès et Angers.



DON DE JOURS

La loi du 9 mai 2014 permet le don de jours à un parent d'un enfant gravement malade. Certains dispositifs légaux existent déjà et sont régis par le code du travail (congrés de soutien familial, de présence parentale et de solidarité familiale). Mais ils entraînent des pertes de rémunération pour les salariés qui y ont recours. C'est pourquoi ces dispositifs peuvent être améliorés par des négociations de branche et/ou d'entreprise.

C'est dans ce contexte que la CFDT s'est engagée dans cette négociation. Nous avons rencontré au préalable la DRH pour mettre en avant nos priorités. Le premier intérêt est d'abord d'éviter la perte de rémunération pour les salariés bénéficiant de ce dispositif, d'autant plus qu'ils traversent une période difficile. Nous avons également demandé à élargir ce dispositif au delà des enfants, à tous les membres de la famille (conjoint, pacsé, concubin, familles recomposées mais aussi ascendants).

► Un des objectifs de la CFDT est également d'essayer d'obtenir une contribution de l'entreprise qui viendrait compléter le dispositif par l'attribution de jours supplémentaires.

A cet effet, les discussions ont également porté sur les moyens permettant d'alimenter le dispositif : 5^e semaine de congés, RTT, APA, congés de fractionnement, repos compensateurs, etc.

Une première réunion de négociation s'est tenue le 12 octobre 2015. Elle a permis de clarifier la plupart de ces points. Mais il subsiste encore des désaccords, qui seront abordés lors de la prochaine réunion du 26 novembre.

Les équipes CFDT sont à votre disposition si vous souhaitez plus d'éclaircissements.



FORMATION PROFESSIONNELLE

La négociation est désormais terminée. La CFDT a fait évoluer le texte de départ afin qu'il puisse concilier les attentes des salariés et les objectifs de l'entreprise.

Nos ultimes demandes ont été formalisées par courrier le 2 octobre (cf cfdt-asf.fr - rubrique courriers), en préalable à la dernière réunion qui s'est tenue le 13 octobre. Les principaux points étaient les suivants :

1 L'emploi. Nous avons exigé que les engagements de recrutements de jeunes (en contrat de professionnalisation et d'apprentissage) figurant dans les précédents projets d'accord, et qui avaient mystérieusement disparu suite à l'épisode du «chassé-croisé» de cet été, soient à nouveau insérés dans ce texte.



LE PROJET ENVOYÉ PAR LA DIRECTION IL Y A QUELQUES JOURS PREND LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DE NOS DEMANDES.

2 Temps passé en formation sur un jour de repos ou un ARTT. La direction proposait que la récupération se fasse au prorata du temps passé en formation. **Refus de la CFDT qui demande que ce jour soit récupéré dans son intégralité.** En effet, les jours de repos et les ARTT permettent de concilier vie familiale et professionnelle. C'est essen-

tiel pour permettre de trouver le meilleur équilibre entre les deux.

3 Reconnaissance financière des formateurs internes occasionnels (FIO) et tuteurs. Les forfaits proposés par la direction, d'un montant trop faible, n'étaient pas de nature à permettre une **vraie reconnaissance de ces acteurs essentiels de la formation interne.** La CFDT a donc proposé de nouveaux forfaits à même de répondre à cette demande (20 euros par 1/2 journée de formation pour les FIO et 3 euros par heure de tutorat).

4 Autres points. Nous avons complété ces revendications par la mise en place d'une commission de suivi et la nécessité de mentionner dans le texte un lien concret entre gestion prévisionnelle des emplois et formation professionnelle...

► Voir tract sur cfdt-asf.fr

Les organisations syndicales ont désormais jusqu'à mi-novembre pour donner leur position définitive.



LES RÉGIONS

SUD ATLANTIQUE-PYRÉNÉES

C'est l'automne.

Après un été mémorable, l'automne est là. L'heure est au grand nettoyage, dans tous les sens du terme! D'un côté, les salariés ramassent les feuilles rousses soufflées par le vent automnal. De l'autre, certains font de même, à ceci près que les feuilles ramassées par leurs soins sont au format A4 et orange **CFDT**.

Une assistante péage, désireuse peut-être de s'initier au « piquage papier », a procédé à la fouille d'un

nombre conséquent de casiers individuels à l'insu des salariés concernés afin d'en retirer les derniers tracts de la CFDT. Elle avait pris soin d'attendre le départ des élus qui les avaient déposés.

Il va sans dire que les représentants CFDT locaux ont immédiatement réagi face à cet acte inadmissible.

Trop, c'est trop ! Les salariés de la DRE SAP sont plus que jamais déterminés à en finir avec ces pratiques d'un autre temps, afin de rétablir un dialogue social normalisé, apaisé et constructif.



AGENDA | L'actualité à venir

- **4 novembre.** Commission ASFA de suivi de l'accord sécurité
- **9 novembre.** Négociation ASF sur la diversité
- **10 novembre.** Négociation ASF sur le droit syndical

SUR LE WEB...

- **Actualité ASF**
www.cfdt-asf.fr
- **Actualité fédérale**
<http://www.cfdt-transport-environnement.fr/>
- **Actualité confédérale**
www.cfdt.fr



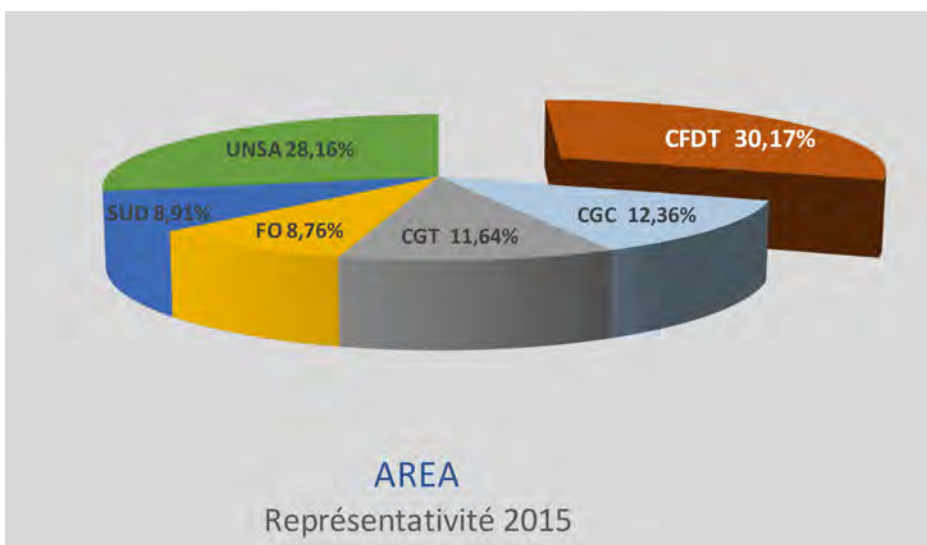
RÉSEAU ASF - HEURTS SUR TRACÉ À FIN AOÛT 2015

Nombre accidents	23
BAU	10
Voie lente	9
Voie médiane	1
Voie rapide	1
Péage	1
Aire repos/service	1
Salariés blessés	5

AUTOROUTES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À LA SOCIÉTÉ D'AUTOROUTES AREA

Les dernières élections professionnelles dans le secteur autoroutier se sont tenues en octobre. Elles ont conforté la place de la CFDT qui avec 30,17% des suffrages, reste la première organisation syndicale sur AREA. La CFDT est le seul syndicat à avoir présenté des candidats dans les trois collèges ouvriers/employés, maîtrise et cadres. L'action de la CFDT dans le secteur autoroutier s'en trouve ainsi confortée.



► FO n'est plus représentatif dans la société AREA depuis ces élections.



www.facebook.com/CFDTASF



https://twitter.com/cfdt_asf

